

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Pose de canalisations dans le cadre du programme de diversification des ressources d'eau potable - Création d'une autorisation de programme.

Mesdames, Messieurs,

L'adduction en eau potable de la ville de Châtelleraut est actuellement réalisée par une prise unique dans la Vienne, située à 300 mètres en amont du barrage de la Manu.

Cette ressource étant vulnérable (difficulté d'assurer une protection en milieu urbain), le conseil municipal a décidé la création d'une prise d'eau, toujours dans la Vienne, à hauteur de la pointe de Forclan à Cenon sur Vienne.

Les travaux de franchissement sous la Vienne, sous la voie ferrée et sous la rocade sont déjà réalisés.

Pour poursuivre cette opération, il convient de réaliser en 2010 et 2011 la pose des canalisations entre Cenon et l'usine de traitement située rue Jules Duvau. Il restera à construire une station de refoulement à Cenon et à aménager un bassin de temporisation dans le secteur de Nonnes en 2012 et 2013.

Le programme 2010-2011 (pose des canalisations) est estimé à 2 060.000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de créer une autorisation de programme à hauteur du montant présenté, les crédits de paiement étant inscrits sur les deux exercices budgétaires prévus.

* * * * *

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la délibération n°21 du conseil municipal du 8 juillet 2010 approuvant le scénario de création d'une prise d'eau unique sur la Vienne à hauteur de la pointe de Forclan (commune de Cenon sur Vienne) et l'abandon d'un prélèvement d'eaux brutes dans le Clain,

CONSIDERANT l'opportunité de créer une autorisation de programme destinée à financer les différentes dépenses de cette opération, technique budgétaire permettant par ailleurs de grouper les appels d'offres,

Délibération du conseil municipal

Du **30 septembre 2010**

n° **3**

page **2 / 2**

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de créer une autorisation de programme d'un montant de 2 060 000 € HT pour financer la pose des conduites dans le cadre du programme de diversification de la ressource en eau potable.

Les crédits de paiements (montants HT) seront inscrits au budget annexe de la ville de Châtelleraut selon le calendrier suivant :

| | Exercice 2010 | Exercice 2011 | Total |
|-------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|
| Dépenses | | | |
| travaux pose de conduite | 920 000 € | 1 140 000 € | 2 060 000 € |
| Recettes | | | |
| participation de l'agence de bassin | 200 000 € | 220 000 € | 420 000 € |
| subvention du département | | 100 000 € | 100 000 € |
| financement propre | 720 000€ | 820 000 € | 1 540 000 € |

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'article 2315 et au programme P1026 du budget annexe de l'eau potable..

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture, le 07/10/2010 n° 2723
Publié en mairie le 04/10/2010

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS